

## Assurance salaire - accident

### QUELLE EST LA CLIENTÈLE CIBLE ?

Avec seulement une question médicale pour être éligible, l'assurance salaire - accident est une solution innovante qui convient à une clientèle diversifiée, notamment :

### RISQUES TRADITIONNELS

- Travailleurs autonomes\*
- Contractuels\*
- Propriétaires d'entreprises\*
- Employés salariés\*
- Autres secteurs qui n'offrent pas d'assurance collective

\* Exemples de secteurs ciblés : agriculture, commerce de détail, construction, garderie, restauration, soins personnels, transport...

### RISQUES NON TRADITIONNELS

- Travailleurs saisonniers
- Travailleurs à temps partiel
- Travailleurs à domicile
- Nouveaux propriétaires d'entreprise
- Individus sans emploi
- Individus en congé sans solde
- Étudiants
- Retraités
- Travailleurs qui œuvrent dans une industrie à haut risque\*\*

\*\* Exemple d'industries ciblées : divertissement, mines, forêts, pêches et aquaculture... Aucune profession refusée.

### RISQUES DIFFICILEMENT ASSURABLES

- Personnes difficilement assurables qui ne pourront pas souscrire une protection maladie.
- Personnes ayant un budget plus limité.

## TYPE DE CONTRAT

### Primes

Primes nivelées jusqu'à 70 ans et **garanties** pour les 5 premières années du contrat.

### Renouvellement

Garanti jusqu'à 100 ans

### Maintien du contrat

Maintien de la couverture avec réduction des bénéfices à 70 ans.

- Invalidité totale : 1 activité de la vie quotidienne et pas de couverture lésion
- Période d'indemnité de 2 ans
- 50 % de la prestation, maximum de 2 000 \$
- Pas d'invalidité partielle

### Type de couverture

Accident et lésion musculaire ou ligamentaire

### Âge d'établissement

18 à 69 ans

<b>DÉLAI DE CARENCE</b>	
<b>Choix</b>	1, 14, 30, 90, 120 jours
<b>1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation</b>	Inclus dans le contrat si délai de carence 90 jours ou moins. Hospitalisation de 18 heures ou plus ou chirurgie d'un jour
<b>PÉRIODE D'INDEMNISATION</b>	
<b>Choix</b>	2 ans, 5 ans, jusqu'à 70 ans.
<b>Clause de rechute/récidive</b>	6 mois
<b>MONTANT D'INDEMNISATION</b>	
<b>Minimum et maximum</b>	500 \$ - 6 000 \$, montant non imposable
<b>Offre pour les individus sans emploi, à temps partiel, saisonniers, étudiants ou retraités</b>	1 000 \$
<b>Clause de coordination et intégration</b>	Coordination seulement, 90 % du revenu gagné
<b>Minimum garanti</b>	Jusqu'à 2 500 \$ pendant 36 mois
<b>Revenu gagné</b>	Salarié : revenu d'emploi Travailleur autonome et propriétaire d'entreprise : le plus élevé entre le bénéfice net d'entreprise + revenu d'emploi ou 50 % du revenu brut d'entreprise
<b>Preuve de revenu</b>	Non exigée à la souscription
<b>DÉFINITIONS</b>	
<b>Invalidité totale</b>	Profession habituelle pendant 36 mois
<b>Invalidité partielle</b>	50 % de la prestation mensuelle pendant 6 mois inclus; pas nécessaire d'être précédé par une invalidité totale
<b>Clause de non-emploi au moment de réclamation</b>	Après 90 jours sans emploi; 1/6 activité de la vie quotidienne; maximum 2 500 \$; pas de partielle
<b>Définition accident</b>	90 jours suivant l'évènement. Couvre aussi les lésions musculaires ou ligamentaires (60 jours par évènement et 365 jours pour la durée du contrat, pas de partielle)
<b>Exonération des primes</b>	Inclus - équivaut au délai de carence
<b>Présomption d'invalidité totale et permanente</b>	Inclus
<b>Réadaptation</b>	Inclus
<b>Indemnité de décès</b>	Inclus - 5 fois l'indemnité mensuelle, maximum 10 000 \$